

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Agen, vendredi 21 juin 2019

DOSSIER DE PRESSE

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2019

COLLEGES, ROUTES, INCLUSION NUMERIQUE, LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE ET ACCES A L'EMPLOI...
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL RENFORCE
SON CŒUR DE COMPETENCE

Sophie Borderie, élue présidente le 17 mai dernier, avait exprimé dès son discours d'investiture sa volonté de structurer son action autour de trois axes majeurs. Le premier était de s'inscrire dans la continuité du travail entrepris par Pierre Camani et sa majorité, « avec la volonté de poursuivre sur le chemin engagé, dans un esprit de travail collectif, en apportant [sa] vision et [sa] sensibilité personnelles ». Le deuxième portait sur son « ambition de poursuivre et d'amplifier les actions déjà engagées en gardant pour boussole le souci de la justice », « justice sociale » et « justice territoriale », en réaffirmant le fait qu'il n'y avait « pas de Lot-et-Garonnais de seconde zone ». Le troisième visait à accorder « une attention toute particulière au cœur de métier de la collectivité départementale ».

La présente Décision Modificative du budget 2019 traduit en actes les principes de cette feuille de route, en donnant la priorité à la jeunesse, aux infrastructures routières, à l'insertion sociale et professionnelle, à l'aménagement et à la valorisation du territoire.

I- PRIORITE A LA JEUNESSE !

- **PLAN COLLEGES : UNE PRIORITE DEPARTEMENTALE ET UNE AMBITION EDUCATIVE REAFFIRMEES**

Compétence centrale du Conseil départemental, l'éducation et la jeunesse constituent l'une des premières priorités de son action. La politique éducative du Département est toute entière consacrée à la réussite des jeunes Lot-et-Garonnais. Axée principalement sur les collèges, tant dans les moyens alloués à leur fonctionnement que dans le domaine des travaux et des équipements, la politique éducative départementale se veut transversale pour accompagner efficacement les établissements et ainsi leur permettre d'accueillir les collégiens de manière satisfaisante et créer les meilleures conditions à la réussite de leur scolarité.

Pivots de ce dispositif, les 28 collèges publics assurent un maillage équilibré de tout le territoire. Alors que les établissements accueillent 11 800 élèves en 2007, ils étaient 12 400 à la rentrée 2018 (dont 72 élèves internes dans 4 internats). Il est attendu 13 200 élèves en 2022.

Depuis 2008, le Département a engagé d'importants moyens pour moderniser nos collèges. De la construction du collège Joseph Kessel à la restructuration de Jean Moulin à Marmande en passant par le 8ème programme (2012-2020) qui a concerné 17 collèges sur 24, le Conseil départemental a clairement fait le choix d'investir dans l'avenir de notre jeunesse. Ainsi, 49,3 M€ ont été consacrés aux collèges (bâtiments, équipements mobiliers, informatiques et de restauration) sur la période 2012-2018, soit une moyenne de 7 M€/an. C'est un effort sans précédent dans l'histoire récente de notre collectivité.

Pour anticiper sur les besoins à venir, amplifier le travail engagé et hisser le Lot-et-Garonne dans le peloton de tête en matière de réussite éducative, le Conseil départemental a bâti un « plan collèges » qui permettra de concentrer un investissement exceptionnel de **76,6 millions d'euros sur les 6 prochaines années.**

En fonction de ces critères, une hiérarchisation des besoins en matière d'interventions immobilières dans les collèges a été établie :

- ✓ **des adaptations importantes conduisant à 5 projets de restructuration, mobilisant 22,7 M€.** Sont concernés les collèges Joseph Chaumié à Agen, Jean Delmas de Grammont à Port Sainte Marie, la Cité Scolaire Val de Garonne à Marmande, Jean Rostand à Casteljaloux et Daniel Castaing au Mas d'Agenais ;
- ✓ **des adaptations ciblées dans 21 collèges, mobilisant 45,8 M€.** Ces investissements incluent également les projets anticipés en 2019, les travaux urgents, imprévus et les mises en conformité (10,5 M€ sur la période considérée) ;
- ✓ **des dotations en équipements mobiliers, informatiques et de restauration, mobilisant 8,1 M€.**

Au total ce sont 76,6 M€ qui seront investis en 6 ans, soit 12,8 M€/an.

Bâtiments	2020-2022	2023-2025	Ensemble
Adaptations lourdes (5 collèges)	16,2 M€	6,5 M€	22,7 M€
Adaptations ciblées (21 collèges)	18,4 M€	27,4 M€	45,8 M€
TOTAL	34,6 M€	33,9 M€	<u>68,5 M€</u>

M€ = millions d'euros

S'y ajoutent de 1,2 M€ à 1,5 M€ par an d'investissement en matériel, soit 8,1 M€ sur 6 ans

Planning prévisionnel pour les 5 collèges concernés par les adaptations lourdes :

	2020	2025
Agen J. Chaumié		
Port-Ste-Marie J. Delmas de Grammont		
Casteljaloux J. Rostand		
Marmande Cité scolaire		
Mas d'Agenais D. Castaing		

► Un renfort de 13 postes d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement

Les missions obligatoires qui relèvent du Département sont fixées par l'article L 213 2 du Code de l'Éducation et sont dévolues aux 218 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) pour l'accueil, la maintenance, la restauration et l'entretien général.

Ces missions et ces personnels ont été transférés par l'État en 2005. Cependant, la structure des effectifs des agents n'est plus adaptée au contexte actuel.

En effet, il apparaît que :

- Ces 10 dernières années, en raison de l'évolution démographique, les collèges du département ont accueilli environ 600 élèves supplémentaires et ce chiffre doublera d'ici 2023.
- Dans le cadre du programme « Du 47 dans nos assiettes », le Département fournit 1 500 000 repas par an aux collégiens grâce au groupement départemental d'achat de denrées.
- Des travaux réalisés dans des collèges, (construction du collège de Monflanquin, rénovations à Castillonès, Dangla, Jean Moulin...) se sont accompagnés d'extension et nécessitent de renforcer les moyens humains pour assurer l'entretien des 120 000 m².
- La pyramide des âges des agents est élevée, en moyenne supérieure à 53 ans, et va s'accroître dans les prochaines années, ce qui génère une augmentation des restrictions d'aptitudes des agents. En effet, malgré un effort d'organisation prenant en compte la santé au travail, les métiers des collèges restent soumis à de fortes contraintes physiques.

Aussi, il est proposé de recruter 13 ATTEE répartis sur plusieurs établissements, dès la rentrée de septembre 2019, pour un coût estimé à 140 K€ pour 2019 et 420 K€ en année pleine. L'affectation dans les collèges en tension d'effectifs (augmentation des effectifs des élèves, congés maladie, restrictions médicales...) sera analysée en au regard de l'affectation des élèves (responsabilité de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale).

• **CAMPUS NUMERIQUE 47 : UN OUTIL EN PLEIN ESSOR POUR FAIRE EMERGER LES JEUNES POUSSÉS DU NUMERIQUE**

En 2016, le Département a initié une dynamique multi-partenariale en faveur du développement de l'usage et de l'économie numérique sur le territoire lot-et-garonnais.

L'ambition est de créer un écosystème vertueux pour accompagner la transition numérique au travers de plusieurs axes de développement :

- Former les nouvelles générations au développement des outils numériques
- Favoriser et accompagner l'innovation sous toutes ses formes
- Fournir un contexte de développement propice à la création et au développement des acteurs économiques
- Diffuser le plus largement possible les potentiels de développement
- Anticiper les usages futurs du numérique et préparer les réponses adaptées
- Offrir un contexte global favorable au développement des entreprises numériques.

La première action a été l'accueil de l'école In'Tech Sud qui propose des formations niveau master en réseaux et système en alternance. En février 2017 est née l'association Campus Numérique 47 regroupant des acteurs publics, parapublics, associatifs et privés qui vise à créer un écosystème digital autour de la formation et des usages du numérique dans la vie des citoyens et des entreprises.

Cette association a pour vocation de stimuler la filière numérique à l'échelle départementale, à faire éclore des projets d'acteurs.

Ce pôle numérique doit soutenir les initiatives et accompagner le démarrage des Start-up par le brassage des idées et des savoirs. Il permet à des acteurs locaux de passer de l'idée au projet en matière de conception et de développement d'outils et services numériques.



Elément supplémentaire important intervenu en début d'année 2019 : la labellisation « French Tech » de la communauté numérique Lot-et-Garonnaise. La candidature a été portée par Campus Numérique 47 qui la pilotera, mais la communauté est ouverte à tous. Les différents acteurs de l'innovation du département peuvent candidater pour la rejoindre.

Dès 2016 ont été réalisés des aménagements légers qui ont permis l'installation et le développement de l'école In'Tech Sud. D'autres travaux entrepris en 2018 ont livré 9 bureaux et un espace partagé pour accueillir les lauréats du premier concours du Campus Numérique 47.

Au cours du second semestre 2018, ont débuté les travaux de restructuration de l'ensemble du bâtiment principal et de l'amphithéâtre. La livraison du chantier est programmée pour fin 2019.

A terme, le site proposera plus de 3 100 m² pour la réalisation de ses missions :

Espace formation	1791,33 m ²
Administration Campus	338,64 m ²
Espaces communs / Médiation numérique	870,48 m ²
Incubateur	151,93 m ²

Ces travaux d'un montant de 3,053 M€ HT devraient être subventionnés par la Région à hauteur de 1,236 M€ dans le cadre de sa compétence formation.

La convention de partenariat entre le Département et l'Agglomération d'Agen, soumise à l'assemblée départementale lors de cette DM1, prévoit le soutien par l'Agglomération de la rénovation du site à proportion d'un tiers de l'investissement, plafonné à 1 million d'euros, ainsi que son adhésion et sa participation à hauteur de 33% du budget de fonctionnement de l'association.

En effet, Campus Numérique 47 s'inscrit dans un projet départemental, en synergie avec les territoires porteurs de projets digitaux. A ce titre, l'Agglomération d'Agen, à travers le projet de pépinière et Hôtel d'entreprises dédiés au numérique qui émerge sur le Technopole Agen Garonne (TAG), a souhaité s'impliquer au sein de Campus Numérique 47 et conventionner à la fois avec l'Association et le Département afin de poser les bases du partenariat.

- **PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DES JEUNES ET DES ENFANTS (PLAN PAUVRETE)**

Pour déployer la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée en septembre 2018, le gouvernement a lancé une démarche de contractualisation avec les Départements. Ces conventions assurent la mise en œuvre d'objectifs définis conjointement, avec des résultats à atteindre, des référentiels et des indicateurs de suivi, les Départements ayant pleine liberté sur le choix des moyens pour y parvenir. Elles prévoient un engagement de l'État et des Départements sur deux volets de 2019 à 2021 :

- **Une partie socle, commune à tous les Départements**, définit les objectifs et résultats à atteindre concernant l'accompagnement des sorties de l'aide sociale à l'enfance, la généralisation des démarches de premier accueil social inconditionnel et de référent de parcours, l'amélioration de l'insertion et l'accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active.
- **Une partie laissée à l'initiative des Départements** vise à financer les projets spécifiques, à impact direct pour les bénéficiaires et porteurs d'innovation sociale.

Au titre de sa compétence sociale, le Département est un acteur essentiel de la lutte contre la pauvreté. La contractualisation proposée par l'Etat va permettre de renforcer la coordination des actions menées par le Département et par l'Etat, pour accroître l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté en Lot-et-Garonne.

La convention proposée entre l'Etat et le Département de Lot-et-Garonne s'inscrit donc dans cette démarche. Conformément à la partie socle, le Département s'engage à poursuivre trois grands objectifs :

- **empêcher les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance à l'atteinte de la majorité,**
- **renforcer l'accès aux droits sociaux grâce à l'accueil social inconditionnel et au déploiement des référents de parcours,**
- **améliorer l'orientation et l'insertion professionnelle des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).**

Le Département, sur ces 3 thématiques, a déjà plusieurs actions engagées, certaines depuis plusieurs années :

- le dispositif d'accompagnement à la majorité des jeunes confiés au service de l'ASE qui a été déployé depuis 2016 ;
- le plan départemental d'inclusion numérique qui doit permettre, entre autre, de faciliter l'accès aux services sociaux ;
- la plateforme JOB 47, outil d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

Lire III concernant les financements complémentaires pour les actions innovantes en matière d'insertion sociale et professionnelle.

- **POLITIQUE DEPARTEMENTALE CINEMATOGRAPHIQUE : DES INNOVATIONS EN MATIERE D'EDUCATION A L'IMAGE**

Depuis de nombreuses années, le Département s'engage à mener une politique forte dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel (production, création, diffusion, éducation à l'image).

Cette politique est favorisée par la présence sur le territoire d'un tissu associatif riche (BAT47, Ligue de l'enseignement 47, Ecrans47) qui ne cesse de développer des projets, avec la volonté permanente d'innover.

► **Une Plateforme numérique d'éducation à l'image : Bureau d'Accueil de Tournages (BAT47)**

Ce projet s'inscrit dans un contexte qui voit le territoire accueillir entre 3 et 5 courts métrages chaque année, dont la diffusion reste compliquée.

Cette plateforme répond donc à une double problématique :

- donner de la visibilité à ces œuvres de court métrage tournées localement par des équipes de jeunes professionnels ;
- répondre de façon pertinente à une demande et un intérêt croissant des équipes pédagogiques des collèges et lycées sur le territoire pour le cinéma et l'éducation à l'image.

Cette plateforme offrira aux équipes pédagogiques des collèges et lycées qui souhaitent développer un projet éducatif autour du cinéma, la possibilité de visionner en intégralité et uniquement en streaming une sélection de courts métrages tournés en Lot-et-Garonne, associés à un contenu pédagogique. Elle permettra aussi de valoriser et de rendre plus accessible l'éducation à l'image existante.

Un comité éditorial sera coordonné avec le BAT47, la Ligue de l'Enseignement du 47 et l'Inspection Académique. Le Département participera au titre de la création de cette plateforme à hauteur de 10 000 € en investissement, pour 2019.

► **Une journée professionnelle pour les exploitants Lot-et-Garonnais organisée à l'hôtel du Département par Ecrans47**

Les assises des exploitants cinématographiques du 47 seront organisées le 13 septembre 2019. L'objectif est de réunir les exploitants (techniciens, bénévoles et dirigeants des structures) et les élus du département autour de la question de l'importance d'un soutien aux exploitants en Lot-et-Garonne et plus largement au cinéma de proximité.

► **Les rencontres cinématographiques « Cap aux bords », avec la Ligue de l'Enseignement**

Portée pour la 2ème année consécutive par la Ligue de l'enseignement, l'édition 2019 de cette manifestation se déroulera à Sainte Livrade-sur-Lot, du 6 au 12 juillet. Ces rencontres proposent aux festivaliers et habitants de Sainte-Livrade-sur-Lot, une expérience hors du commun autour du cinéma, avec des invités et intervenants de renommée nationale et internationale.

II- INFRASTRUCTURES ROUTIERES

• CONVENTION DE FINANCEMENT « AUTOROUTE A62 - ECHANGEUR D'AGEN OUEST »

Il s'agit au plan national de la première signature de convention portant sur un projet inscrit au Plan d'Investissement Autoroutier qui a fait l'objet de négociations entre l'Etat (autorité concédante), les sociétés concessionnaires d'autoroute et les collectivités locales concernées.

L'Agglomération d'Agen porte un projet de déviation ouest d'Agen qui s'articule autour de trois composantes :

- la rocade sud-ouest, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen et mise en service en 2017 ;
- le pont et le barreau de Camélat, dont les études et les acquisitions foncières sont en cours, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération d'Agen ;
- l'échangeur autoroutier d'Agen-Ouest, dont la construction a été inscrite au contrat de concession d'ASF (Autoroutes du Sud de la France) par décret en date du 6 novembre 2018.

Le Conseil départemental a délibéré le 20 juin 2016 sur sa participation au financement de la déviation ouest d'Agen à hauteur d'un tiers sur un montant total estimé alors à 78 millions d'euros, soit une subvention globalement plafonnée à 26 millions d'euros.

Cette participation s'inscrit plus largement dans une logique d'aménagement et de désenclavement du territoire structuré par l'axe de la RN21 reliant Villeneuve-sur-Lot / Agen / A62.

Concernant l'échangeur d'Agen-Ouest, le financement de l'opération est assuré, d'une part, par les compensations tarifaires prévues au contrat de concession d'ASF et dans le contrat de plan Etat-ASF 2017-2021 et, d'autre part, par le versement par le Département du Lot-et-Garonne et l'Agglomération d'Agen d'une participation financière globale et forfaitaire, d'un montant de 12,3 millions d'euros (M€), en valeur 2016.

Le financement se répartit comme suit (en valeur 2016) :

- le Département du Lot-et-Garonne.....6,15 M€
- l'Agglomération d'Agen.....6,15 M€
- ASF.....5,1 M€

Total : 17,4 M€

L'avenant au contrat de concession d'ASF prévoit également que les montants en valeur 2016 sont indexés sur l'indice TP01 (indice général des prix des travaux publics). Or, entre 2016 et janvier 2019 (dernier indice connu), le TP01 a augmenté de 7,76 %. Ainsi, la participation du Département est d'ores et déjà revalorisée à 6,627 M€ et est estimée au final à 7,4 M€.

Pour ne pas bloquer le projet et rester malgré tout sur les bases de l'accord initial, le Département et l'Agglomération d'Agen ont trouvé un point d'équilibre consistant à ce que le Département récupère intégralement le dépassement sur sa participation aux travaux du pont et du barreau de Camélat, de façon à maintenir sa participation globale au contournement ouest d'Agen dans l'enveloppe de 26 millions d'euros.

Le projet

Il s'agit d'un échangeur complet de type « trompette », composé :

- de 4 bretelles d'échangeur ;
- d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute ;

- d'une gare de péage et de ses haltes associées ;
- de l'aménagement du carrefour de raccordement à la RD292 dans la configuration validée par le Conseil départemental du Lot-et-Garonne d'une part et par SNCF réseau d'autres part (compatibilité du carrefour avec le projet *Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest*).

Le calendrier prévisionnel :

- 2nd semestre 2019 : enquête publique et déclaration d'utilité publique (DUP)
- 2020-2021 : travaux
- Début 2022 : mise en service

• MODERNISATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL 2019-2021 (D656, D143, D207, D236)

► RESEAU ROUTIER PRINCIPAL

A ce jour, deux projets pluriannuels de modernisation du réseau routier principal sont suffisamment avancés pour prévoir la réalisation des travaux sur la période 2019-2021 : la rénovation de la D656 entre Nérac et Andiran et l'aménagement de la D143 entre Razimet et Damazan.

- D656 ENTRE NERAC ET ANDIRAN

La D656 est l'axe principal reliant le Néracais au Mézinois. Cette route supporte un trafic de l'ordre de 3 000 Véhicules/jour avec un 1 % de poids lourds. Cet axe a fait l'objet de plusieurs opérations de renforcements coordonnés entre 2002 et 2010. Il ne reste plus à traiter aujourd'hui que le tronçon Nérac/carrefour D408 Andiran. Sur ce tronçon calibré à 6,30 mètres, les mesures de déflexions montrent que cette chaussée nécessite des renforcements structurels ponctuels. Avec l'aménagement du carrefour d'accès au Lycée Hôtelier en 2019 (pour un montant de 380 k€ TTC), cette section terminera l'ensemble de l'itinéraire Nérac-Mézin.

Travaux	Estimation HT	Estimation TTC	Période de réalisation*
Tourne à gauche du lycée hôtelier	315 k€	380 k€	Septembre/ décembre 2019
Section courante 3,155 km			
- purges	330 k€	400 k€	Mai/Juin 2020
- reprofilage + enrobés	250 k€	300 k€	GE Juin 2020 – BBUM Septembre 2020
TOTAL		1 080 k€	
. dont sur AP 2010-2019		380 k€	
. dont sur AP 2019-2021		700 k€	

*sous réserve du vote du BP 2020

- D143 SECTION ENTRE RAZIMET ET DAMAZAN

L'aménagement de la D143 entre Razimet et Damazan, a été inscrit au PMRR 2010-2025 pour fiabiliser et sécuriser l'accès de Tonneins à l'échangeur autoroutier de Damazan sur l'A62 (en direction d'Agen et Toulouse). Cet axe supporte 2 300 véhicules /jour dont 9 % de poids lourds.

L'opération consiste :

- à sécuriser deux carrefours, d'une part celui de la D143/voie communale desservant le bourg de Puch-d'Agénais, d'autre part celui de la D143/D120 dit de Béroy à Razimet,

- à rénover la chaussée et à reprendre l'assainissement sur un linéaire de 6,5 km, de Razimet à Damazan.

La sécurisation du carrefour de Puch-d'Agenais nécessite un écrêtement pour garantir la visibilité. Une fois l'écrêtement réalisé, un îlot sera installé sur la voie communale. La sécurisation du carrefour de « Béroy » passe par l'aménagement d'un giratoire.

Le traitement de la section courante sera le suivant :

- un renforcement de la structure de chaussée avec purges ponctuelles au nord du carrefour de Puch-d'Agenais sans modification du profil en travers actuel,
- un élargissement à 6 m au sud de ce carrefour avec constitution d'accotements d'au moins 1,50 m,
- une reprise de l'assainissement et de la couche de roulement en Béton Bitumineux à l'émulsion (BBE) sur tout le linéaire.

	Linéaire à traiter	Coût (HT)	Coût (TTC)	Phasage envisagé*
Carrefour de PUCH	0,3 km	580 k€	700 k€	2019
Section NORD	2,6 km	650 k€	780 k€	2019-2020
Section SUD	3,5 km	1 900 k€	2 280 k€	2020
Carrefour de Beroy (D120 / D143)	0,1 km	300 k€	360 k€	2021
Total AP Opération	6,5 km	3 430 k€	4 120 k€	

*sous réserve du vote des BP 2020 et 2021

► RESEAU ROUTIER SECONDAIRE

A ce jour, deux projets pluriannuels de modernisation du réseau routier secondaire sont suffisamment avancés pour prévoir la réalisation des travaux sur la période 2019-2021 : la D207 Rives-Naresse et la D236/VC Carabelle sur la commune de Bias.

- D207 RIVES - NARESSE

La D207 permet de relier le secteur de Villeréal à la Dordogne. Il est très emprunté par les touristes venant visiter les bastides au nord du Département, notamment en provenance de l'aéroport de Bergerac. En Lot-et-Garonne, la D207 est constituée de deux sections hors agglomération d'une largeur utile de 5,50 m à 6 m encadrant la traversée de Mazières-Naresse, classée en agglomération (vitesse limitée à 70km/h). Elle traverse un habitat diffus qui ne se prête guère à la modération des vitesses. Son trafic varie significativement entre l'hiver (environ 2 000 v/j, 5 % de poids lourds) et l'été (environ 3 000 v/j et 4 % de poids lourds).

Les travaux se décomposent en deux tranches techniques : l'une en 2019, avec le recalibrage à 6 mètres de largeur de cette voirie et l'autre en 2020 avec la réalisation de la couche de roulement sur l'ensemble de ce tronçon recalibré. Cette largeur constitue un bon compromis entre confort de circulation et modération des vitesses. Des acquisitions foncières seront effectuées à l'amiable.

Travaux	Estimation HT	Estimation TTC	Période de réalisation envisagée*
Section courante 3.00 km			
- Recalibrage	668 k€	800 k€	2019
- Structure + roulement	863 k€	1 000 k€	2020
TOTAL		1 800 k€	
. dont sur AP 2010-2019		525 k€	
. dont sur AP 2019-2021		1 275 k€	

*sous réserve du vote du BP 2020

- D236 / VC DE CARABELLE

La voie communale C66, dite route de Carabelle constitue un itinéraire de liaison entre la rocade sud-ouest de Villeneuve-sur-Lot, ouverte à la circulation en décembre 2013, et la D236 via la route du Martinet qui relie Bias à Casseneuil. Cette route a ainsi vu son trafic augmenter de façon significative depuis cette date. Sa configuration actuelle ne lui permet pas d'absorber le trafic généré. Ainsi, il a été décidé, par délibération en date du 22 septembre 2017, de déclasser la section de la D236d et D236 qui traverse le bourg de Bias, depuis l'intersection de la route du Martinet jusqu'à la limite de la commune de Villeneuve-sur-Lot, pour la reclasser en voie communale, et de reclasser concomitamment dans le domaine public routier départemental, après aménagements, la section de route du Martinet concernée (qui ne nécessite pas d'intervention) et la route de Carabelle.

La route de Carabelle présente un linéaire de 800 m environ et une largeur de 4,50 m à 5 m entre l'intersection de la route du Martinet et le giratoire de Broval sur la D911. Il est envisagé de porter la largeur utile de chaussée à 5,50 m, sur une structure de 6m avec des accotements de 1,50 m. Par ailleurs, la réalisation d'un giratoire à l'extrémité Nord sur la route du Martinet, permettra de sécuriser et pacifier le raccordement à la D236 en formant ainsi le pendant du giratoire de Broval, en service à l'extrémité Sud. Le centre hospitalier spécialisé « La Candélie » est desservi par cette voie communale, à proximité du giratoire de Broval. La matérialisation dans le futur aménagement d'un cheminement piéton relié à un arrêt de transport en commun existant sera nécessaire. La prise en compte de ce cheminement supposera une coordination avec le centre d'accueil de jour.

Travaux	Estimation HT	Estimation TTC	Période de réalisation*
Linéaire traité 0.80 km			
- Acquisitions		100 k€**	2019
- Structure de chaussée	1 000 k€	1 200 k€	2020
- Couche de roulement	200 k€	240 k€	2021
TOTAL		1 540 k€	
. dont sur AP 2019-2021		1 440 k€	

* sous réserve du vote des BP 2020 et 2021

** participation du CD 47 pour la totalité des acquisitions foncières (hors AP)

III- INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE / RETOUR A L'EMPLOI

- **L'EMPLOI, AVEC L'ENGAGEMENT D'UNE POLITIQUE DE SORTIE DE LA PAUVRETE PAR LE TRAVAIL (PLAN PAUVRETE)**

En complément de la partie socle du « plan pauvreté », l'Etat soutient d'autres actions, lancées à l'initiative du Département :

- l'optimisation de la plateforme JOB 47, notamment grâce à l'acquisition de nouvelles applications ou la mise en œuvre d'outils permettant le suivi des parcours d'insertion ;
- la mise en œuvre de prestations spécifiques pour l'évaluation et l'accompagnement des projets des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA.

Pour ces actions d'initiative départementale, un montant de 387 200 € sur 3 ans a été prévu, dont 193 600 € financés par le Département et 193 600 € financés par l'Etat.

Au total, 2,5 M€ seront mobilisés en 3 ans, dont 1,3 M€ financés par le Département et 1,8 M€ financés par l'Etat. Ce montant inclut la dotation du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI). En dehors des actions liées à l'accueil inconditionnel ou le référent de parcours, les autres actions étant déjà engagées, cela ne représente pas des crédits nouveaux ou supplémentaires.

Au contraire, les crédits apportés par l'Etat viendront amoindrir une part des dépenses déjà prévues ou à prévoir:

- sur le dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs ;
- sur les actions liées à la réduction des délais d'orientation ou la mise à l'emploi des bénéficiaires du RSA (valorisation des postes, achat de logiciels et équipement informatique).

Par ailleurs, s'agissant des actions liées au RSA, elles permettront de favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires et ainsi amoindrir la dépense constatée à ce titre.

• INCLUSION NUMERIQUE

Le Département de Lot-et-Garonne a entrepris en 2018 une démarche pour la mise en œuvre d'un plan départemental d'inclusion numérique dont l'objectif est d'éviter que le numérique ne devienne un facteur d'exclusion supplémentaire mais que bien au contraire, il joue son rôle de réseau ouvert, inclusif et profitable à tous.

Il s'agit d'apporter une réponse à ce constat contradictoire :

- d'un côté, cet objectif national d'atteindre d'ici 2022 « le zéro papier » et dématérialiser massivement les démarches administratives de l'ensemble des services publics,
- de l'autre, un tiers des français qui éprouvent des difficultés pour réaliser seuls des démarches administratives en ligne.

Cette transformation numérique « à marche forcée » soulève la question de l'égalité des citoyens dans leur accès aux droits fondamentaux. Elle est également génératrice d'une saturation des guichets de proximité (CMS, mairies, MSAP,...) qui sont amenés à accompagner les usagers non autonomes dans leurs démarches administratives.

Pour répondre à ces problématiques, conformément à la feuille de route présentée lors du dernier budget primitif, le Département a poursuivi son action pour bâtir, en concertation avec les principaux acteurs de la dématérialisation (CPAM, CAF, Pôle emploi, MSA, etc...) et les accompagnants (MSAP, travailleurs sociaux, secrétaires de mairie, etc...), une stratégie départementale d'inclusion numérique.

► Premier bilan du territoire pilote

Le CMS de Nérac et les structures d'insertion par l'activité économique de l'Albret, Agir Val d'Albret et Interm'aide, ont enclenché en 2018 une dynamique importante sur leur territoire. Au fait de la méthodologie choisie pour la constitution et l'animation d'un réseau d'inclusion numérique, ce

« collectif » avait été retenu comme territoire « pilote ». Le passage au concret dans l'Albret devrait permettre d'affiner les objectifs et les modalités d'animation du réseau.

Les deux ateliers de travail qui se sont tenus à Barbaste les 12 mars et 12 avril 2019, ont chacun réunis une trentaine de représentants de structures aux profils variés (Pôle emploi, CPAM, CAF, MSA, MSAP, CMS de Nérac, Albret Communauté, Mission locale, médiathèque départementale, médiathèque de Mézin, Centre social de Port-Sainte-Marie, association Agir Val d'Albret, Secours catholique, secours populaire, des usagers...).

Les échanges, riches et consensuels, ont porté sur l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre et l'animation d'un réseau départemental d'inclusion numérique.

Les participants ont été ainsi amenés à réfléchir et à proposer des pistes d'actions collectives sur les thèmes suivants :

- le développement de l'interconnaissance et la mutualisation des ressources entre les acteurs du réseau,
- l'information et la communication auprès des publics,
- la formation des aidants aux démarches administratives en ligne,
- l'organisation du réseau.

Il ressort de ces travaux des attentes fortes des participants et une réelle volonté de participer à l'émergence et à la matérialisation d'un réseau local d'inclusion numérique. Celui-ci devra permettre de favoriser l'échange sur un cadre d'action commun et une meilleure connaissance de l'offre locale pour faciliter l'orientation des usagers vers des structures en capacité de leur proposer une assistance ou un accompagnement spécifique pour leur montée en compétence numérique.

► **Stratégie départementale d'inclusion numérique**

La stratégie proposée s'articule autour des quatre axes suivants :

1. la mobilisation des grands opérateurs de services pour la mise en place d'un partenariat multilatéral,
2. la mobilisation de moyens financiers de l'Etat et de l'Union Européenne pour accélérer le développement et la consolidation de l'offre locale d'inclusion numérique,
3. le lancement d'une expérimentation pour le déploiement de « Pass Numériques » afin de compléter les dispositifs d'accompagnements existants,
4. la mise en place d'actions complémentaires pour renforcer le maillage territorial de l'offre de médiation numérique.

IV- AMENAGEMENT ET VALORISATION DU TERRITOIRE

- **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS ET LOISIRS DE NATURE**

Le travail de diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma départemental de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature, dont l'intégralité vous est présentée en annexe, et du PDESI 47 a duré 19 mois et s'est déroulé en 3 phases, en collaboration avec les directions du Conseil départemental et le cabinet d'études La Pitaya.

Il est aujourd'hui proposé de valider le présent schéma dont les 5 axes suivants constituent ses priorités :

- axe N°1 / Conduite de la mission CDESI - PDESI en cohérence avec les autres politiques départementales
- axe N°2 / Promotion, information, stratégie de communication départementale
- axe N°3 / Animation – Événementiel
- axe N°4 / Formation des acteurs et sensibilisation des pratiquants
- axe N°5 / Aménagements et entretien des ESI

Les actions correspondantes seront financées par des crédits déjà inscrits et des redéploiements de crédits.

- **FRICHES AGRICOLES ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE DEPARTEMENT POSE LE DEBAT**

Les élus départementaux ont été alertés par les représentants agricoles sur un phénomène grandissant jugé préoccupant d'enfrichement de l'espace rural lot-et-garonnais. La bibliographie existante sur le sujet atteste, à travers de nombreux exemples, des conséquences négatives du développement des friches tant sur le plan économique que sur le plan environnemental.

C'est pourquoi, le Département a décidé, le 22 juin 2018, de créer un groupe de travail sur la déprise agricole en Lot-et-Garonne et son corollaire, le phénomène des friches agricoles et des terres incultes. L'objectif de ce groupe est d'élaborer des préconisations en faveur de modèles alternatifs agricoles adaptés au changement climatique. Les friches agricoles soulèvent des questions d'ordre économique (potentiel de production abandonné et inexploité), mais aussi écologiques (fermeture de paysages, recul de la biodiversité, etc...). De plus, dans la perspective du renforcement du risque incendie du fait du changement climatique et de l'évolution de notre territoire vers un modèle de type méditerranéen, l'accroissement des friches agricoles posera à terme un problème de gestion du risque et de sécurité publique.

Le Lot-et-Garonne compte, au dernier recensement agricole, près de 53 % de sa surface consacrés en Surface Agricole Utile. Pour autant comme beaucoup d'autres aux profils comparables, le territoire connaît une déprise agricole importante et un recul des terres exploitées.

Les causes de l'abandon des terres agricoles sont multiples. Au premier titre d'entre elles, la mise en place d'une logique agro-industrielle productiviste au sortir de la Seconde Guerre mondiale a eu

comme première conséquence l'abandon des « mauvaises » terres, celles jugées de moindre potentiel au regard des exigences d'une agriculture ultra-mécanisée.

Le rendement devient ainsi le maître-mot, accompagné rapidement de son corolaire géographique, le remembrement des terres agricoles.

Toutefois d'autres motifs peuvent expliquer l'abandon progressif à des fins agricoles d'un certain nombre de parcelles. Parmi ceux-ci, la pédoclimatologie nous en livre certains : présence de sols fortement pierreux et de faible qualité ; inclinaison du terrain, infertilité croissante des sols du fait de pratiques inadaptées, etc.

Il est difficile de cartographier précisément les superficies actuellement considérées en friches sur le territoire en premier lieu parce que le statut de terres en friches n'est pas un statut juridique du foncier.

Le constat d'une sous valorisation agricole ne peut se faire à l'heure actuelle que sur la base du déclaratif et/ou du contrôle de visu de l'état de la parcelle à l'occasion d'un diagnostic comme celui qu'a pu entamer la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne depuis 2015. La finalité recherchée est la remise en exploitation des parcelles non valorisées en travaillant en partenariat étroit avec les propriétaires, les agriculteurs mais encore des porteurs de projets qui pourraient être intéressés par des espaces non constructibles mais valorisables par de l'agrivoltaïque par exemple. A ce titre, la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) Aquitaine Atlantique est un acteur-clé de ce dossier difficile, car pleinement compétente en matière de portage foncier.

Les avantages liés à la remise en culture sont nombreux :

- valorisation d'une terre marginale ou négligée comme les coteaux secs sur lesquels l'élevage déclinant dans sa forme productiviste actuelle, pourrait trouver un regain,
- mise en valeur du paysage et attractivité écotouristique accrue du territoire,
- revitalisation de l'économie régionale,
- préservation du patrimoine agricole départemental pour les générations futures dans une optique d'agriculture durable.

Le Département entend poursuivre la réflexion de son groupe de travail pour définir une feuille de route assortie d'actions concrètes visant à fédérer tous les acteurs concernés par cette problématique.

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest